

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00031

Numéro SIREN : 440 367 472

Nom ou dénomination : Aide à Domicile aux Handicapés, aux Aînés et aux Familles

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/033835

Adhaf

17 RUE HERMES

31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

SIREN · 440367472

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

S.C.I.C A.D.H.A.F

Parc Technologique du Canal, 17 Rue Hermès,
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE

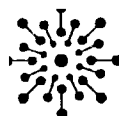
relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan, 346 430,85 Euros
- Chiffre d'affaires HT, 1 542 305,02 Euros
- Résultat net comptable, -57 271,30 Euros

Fait à VERNET
Le 25/04/2023
Fabien TARDIVON
Expert-Comptable



FT Expertises et Conseils
Rue de l'Eglise 31810 VERNET
fabien.tardivon@visecon.com
EURL au capital de 2 000 €
SIRET 885 294 642 00028 APE : 6920Z

Bilan actif

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (0)	-	-	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles :	-	-	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	33 430,86	-22 731,21	10 699,65	18 333,82	-7 634,17	-41,64
Fonds commercial (1)	10 000,00	-	10 000,00	10 000,00	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	23 637,41	-15 892,95	7 744,46	9 883,23	-2 138,77	-21,64
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (2) :	-	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	775,00	-	775,00	775,00	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	5 153,60	-	5 153,60	5 153,60	-	-
TOTAL (I)	72 996,87	-38 624,16	34 372,71	44 145,65	-9 772,94	-22,14
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours :	-	-	-	-	-	-
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	1 198,09	-1 198,09	-100,00
Créances (2) :	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	188 690,84	-14 236,34	174 454,50	170 274,29	4 180,21	2,45
Autres	8 677,67	-	8 677,67	7 634,38	1 043,29	13,67
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement :	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	124 823,04	-	124 823,04	158 312,12	-33 489,08	-21,15
Charges constatées d'avance (2)	4 102,93	-	4 102,93	3 328,08	774,85	23,28
TOTAL (II)	326 294,48	-14 236,34	312 058,14	340 746,96	-28 688,82	-8,42
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)	-	-	-	-	-	-

Adhaf

	Exercice clos le			Exercice précédent	Variation	
	31/12/2022 (12 mois)			31/12/2021 (12 mois)		
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Euros	%
Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF (0 à V)	399 291,35	-52 860,50	346 430,85	384 892,61	-38 461,76	-9,99
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						

Bilan passif

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou Individuel (dont versé 20 800,00)	198 114,00	198 114,00	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserves :	-	-	-	-
- Réserve légale	1 080,00	1 080,00	-	-
- Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
- Réserves réglementées	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-288 689,97	-206 812,63	-81 877,34	39,59
Résultat de l'exercice	-57 271,30	-81 877,34	24 606,04	-30,05
Résultat de l'exercice précédent à affecter	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL (I)	-146 767,27	-89 495,97	-57 271,30	63,99
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-	-
Avances conditionnées	-	-	-	-
TOTAL (I BIS)	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-	-	-	-
Fonds dédiés sur autres ressources	-	-	-	-
TOTAL (II)	-	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	121 543,52	159 501,21	-37 957,69	-23,80
Emprunts et dettes financières diverses (3)	55,08	-	55,08	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 160,01	15 009,40	1 150,61	7,67
Dettes fiscales et sociales	354 270,90	298 514,26	55 756,64	18,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	1 168,61	1 363,71	-195,10	-14,31
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance (1)	-	-	-	-
TOTAL (III)	493 198,12	474 388,58	18 809,54	3,97
Écart de conversion passif (IV)	-	-	-	-
TOTAL PASSIF (I à IV)	346 430,85	384 892,61	-38 461,76	-9,99
(1) Dont à plus d'un an (0,00) (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUIT D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	1 542 305,02	1 545 280,88	-2 975,86	-0,19
Chiffre d'affaires Net	1 542 305,02	1 545 280,88	-2 975,86	-0,19
dont à l'exportation :	-	-	-	-
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	10 955,25	-	10 955,25	-
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges	42 516,66	22 846,31	19 670,35	86,10
Autres produits	19,55	431,90	-412,35	-95,47
Total des produits d'exploitation (I)	1 595 796,48	1 568 559,09	27 237,39	1,74
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approv.)	-	-	-	-
* Autres achats et charges externes	181 193,49	195 357,17	-14 163,68	-7,25
Impôts, taxes et versements assimilés	41 701,48	31 595,20	10 106,28	31,99
Salaires et traitements	1 360 802,29	1 234 012,22	126 790,07	10,27
Charges sociales	308 581,74	243 381,54	65 200,20	26,79
Dotations aux amort. et aux dépréciations :	-	-	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 771,34	7 196,27	3 575,07	49,68
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 899,97	4 904,68	-3 004,71	-61,26
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Autres charges	780,75	818,67	-37,92	-4,63
Total des charges d'exploitation (II)	1 905 731,06	1 717 265,75	188 465,31	10,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-309 934,58	-148 706,66	-161 227,92	108,42
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	-	-
OPÉRATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation (3)	-	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances (3)	39,80	-	39,80	-
Autres Intérêts et produits assimilés (3)	-	-	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	-	-	-	-
Total des produits financiers (V)	39,80	-	39,80	-
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées (4)	2 457,95	1 656,68	801,27	48,37
Différences négatives de change	-	-	-	-
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-	-	-

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Total des charges financières (VI)	2 457,95	1 656,68	801,27	48,37
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 418,15	-1 656,68	-761,47	45,96
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-312 352,73	-150 363,34	-161 989,39	107,73
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 125,67	5 416,00	-2 290,33	-42,29
Produits exceptionnels sur opérations en capital	252 280,08	63 070,00	189 210,08	300,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-
Total des produits exceptionnels (VII)	255 405,75	68 486,00	186 919,75	272,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	324,32	-	324,32	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	324,32	-	324,32	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	255 081,43	68 486,00	186 595,43	272,46
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	-	-	-	-
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 851 242,03	1 637 045,09	214 196,94	13,08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X+X)	1 908 513,33	1 718 922,43	189 590,90	11,03
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-	-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	-	-	-
ÉCÉDENTS OU DÉFICITS	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-57 271,30	-81 877,34	24 606,04	-30,05

* Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Adhaf

17 RUE HERMES

31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

SIREN 440367472

ANNEXE

Règles et méthodes

Introduction

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices. et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées plus loin

Immobilisations

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire selon la durée réelle d'utilisation attendue :

- Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 12 mois à 3 ans
- Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 5 ans

Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale. Il a notamment été comptabilisé un complément de dotation globale annuelle .

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Faits marquants

La société a du appliqué l'avenant 43 de la convention collective engendrant une revalorisation évaluée à 3,68 € de l'heure. Elle a obtenue un complément à la dotation globale annuelle de 252 280 €.

Evenements significatifs postérieurs à la cloture

Néant

Tableau des immobilisations détaillé

Postes du bilan	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, marques	37 282,86	-3 852,00	-	33 430,86
205000 - Concessions et droits similaires brevets licences, marques, procédés, logiciels droits et valeurs similaires	37 282,86	-3 852,00	-	33 430,86
Fonds commercial	10 000,00	-	-	10 000,00
207000 - Fonds commercial	10 000,00	-	-	10 000,00
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	47 282,86	-3 852,00	-	43 430,86
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques	-	-	-	-
Matériel et outillages	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	22 639,01	998,40	-	23 637,41
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 629,61	998,40	-	7 628,01
218400 - Mobilier	16 009,40	-	-	16 009,40
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (II)	22 639,01	998,40	-	23 637,41
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	775,00	-	-	775,00
271800 - Autres titres	775,00	-	-	775,00
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	5 153,60	-	-	5 153,60
275500 - Cautionnements	5 153,60	-	-	5 153,60
TOTAL (III)	5 928,60	-	-	5 928,60
TOTAL (I à III)	75 850,47	-2 853,60	-	72 996,87

Tableau des amortissements détaillé

Postes du bilan	Cumuls au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumuls à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, marques	18 949,04	7 634,17	3 852,00	22 731,21
280500 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	18 949,04	7 634,17	3 852,00	22 731,21
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	18 949,04	7 634,17	3 852,00	22 731,21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques	-	-	-	-
Matériel et outillages	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	12 755,78	3 137,17	-	15 892,95
281830 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 077,86	514,74	-	6 592,60
281840 - Mobilier	6 677,92	2 622,43	-	9 300,35
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (II)	12 755,78	3 137,17	-	15 892,95
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL (III)	-	-	-	-
TOTAL (I à III)	31 704,82	10 771,34	3 852,00	38 624,16

Tableau des provisions

Provisions	Provisions en début d'exercice	Dotations courant exercice	Reprises courant exercice	Provisions en fin d'exercice
RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-
POUR RISQUES	-	-	-	-
POUR CHARGES	-	-	-	-
POUR DÉPRÉCIATIONS	12 336,37	1 899,97	-	14 236,34
DÉROGATOIRES	-	-	-	-

Charges à payer

Rubriques	Total
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	171,65
Emprunts	-
Découverts et concours bancaires	171,65
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-
Convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS - (FNP, INTÉRÊT COURUS)	8 032,78
FNP	8 032,78
Intérêts courus	-
Dettes fournisseurs d'immobilisation	-
DETTES FISCALES & SOCIALES	151 232,47
Dettes provis. pr congés à payer	115 674,79
Dettes participation des salariés aux résultats	-
Personnel - autres charges à payer	-
Cotisations sociales sur congés à payer	29 714,88
Social: Autres charges à payer	-
Charges fiscales sur congés à payer	-
Etat: Charges à payer	5 843,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	-
AUTRES DETTES	-

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges exceptionnelles	Charges financières
TOTAL	774,85	-	-

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits exceptionnels	Produits financiers
TOTAL	-	-	-

Etat de créances

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	5 153,60	-	5 153,60
Clients douteux ou litigieux	15 019,34	-	15 019,34
Autres Créances Clients	221 969,12	221 969,12	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- TVA	6 052,37	6 052,37	-
- Autres impôts et taxes versements	-	-	-
- Divers	-	-	-
Groupes et associés	-	-	-
Débiteurs divers	1 103,28	1 103,28	-
Charges constatées d'avance	4 102,93	4 102,93	-
TOTAL	253 400,64	233 227,70	20 172,94

Etat de dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 an et 5 ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	121 530,19	121 530,19	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	55,08	55,08	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 980,14	88 980,14	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 243 168,79	1 243 168,79	-	-
Dettes fiscales et sociales	62 943,95	62 943,95	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 839,23	82 839,23	-	-
Etat et autres collectivités	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes assimilées	37 432,60	37 432,60	-	-
- TVA	25 511,35	25 511,35	-	-
Groupes et associés	-	-	-	-
Autres dettes	506,09	506,09	-	-
Dettes sur immo	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 662 967,42	1 662 967,42	-	-

Adhaf

SCIC SA agréée par arrêté préfectoral n° 31 08 006 du 01/12/2008 à capital variable

17 Rue Hermès - 31520 Ramonville St Agne

Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 440 367 472

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE JEUDI 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le 29 juin à 12h, les associés de la société Adhaf, SCIC SA à capital variable, dont le siège social est 17 Rue Hermès – 31520 Ramonville St Agne, immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n° 440 367 472, se sont réunis au dit siège sur convocation du Président.

Cette Assemblée délibérera à titre ordinaire sur l'ordre du jour suivant

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice, la présentation est faite par M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes ;
- la demandes d'adhésion concernant Aurore AUBOIN et Magali NAUDINAT en qualité de sociétaires de la SCIC-Adhaf présentée par le Conseil d'administration est soumises au vote de notre Assemblée générale ;
- Vote des résolutions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET CONSTITUTION DU BUREAU

L'Assemblée est présidée par M. Gilles HENNAOUI, Président du Conseil d'administration.

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire et constate, sur foi de la liste d'émargement, que la présente Assemblée peut valablement délibérer, conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée générale procède à la constitution du Bureau.

L'Assemblée est présidée par M. Gilles HENNAOUI, Président du Conseil d'administration ;
M. Fabien TARDIVON et Mme Amina HENNAOUI sont appelés aux fonctions de scrutateurs ;
Mme Nathalie LAFONT est désignée comme secrétaire.

M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes et M. Fabien TARDIVON, Expert-comptable sont présents à notre Assemblée générale.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la convocation,
- La liste d'émargement signée par les sociétaires présents,
- Les projets des résolutions,
- Le bilans et comptes de résultats passés 2020 – 2021 - 2022
- La liste des sociétaires,
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Les statuts de la SCIC Adhaf,
- Le registre des procès-verbaux des Assemblées générales,
- La liste des membres du Conseil d'administration.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que la représentativité des collèges est respectée (soit trois collèges sur quatre) à savoir :

- Collège des membres Porteurs de Projet,
- Collège des représentants des Salariés,
- Collège des Partenaires privés ou publics.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'activité

Une reprise lente pour notre l'activité qui ne permet pas de retrouver le niveau de pré-crise sanitaire et dès 2021, le secteur a bénéficié d'un accord historique en faveur de la revalorisation des salaires et des parcours professionnels pour les SAAD.

Après deux années d'augmentation d'activité (2018 et 2019), cette dynamique a marqué un coup d'arrêt en 2020. Notre niveau d'activité a diminué en moyenne de 7% entre 2019 et 2020, en lien avec la crise sanitaire.

La masse salariale

La masse salariale ainsi que les charges sociales et fiscales associées représentent la majeure partie des coûts (83%). En 2022, avec la mise en œuvre de l'avenant 43, elles ont bondi en moyenne de 13% au sein de notre SAAD. Ce surcoût a fait l'objet d'un financement dédié par le Conseil départemental dans le cadre de l'avenant 43.

La tarification horaire de notre SAAD sur l'année 2022 est arrêtée par le Conseil départemental à 22,82 €. Compte tenu de l'impact financier de l'avenant n° 43/2020, ce tarif est complété par une dotation globale annuelle de 252 280 € payable en 12^{ème} soit 21 023,34 €.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le Bureau de l'Assemblée Générale :

- rapport du Conseil d'administration,
- rapport général et spécial du Commissaire aux comptes,
- rapport financier et activités 2022,
- texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes présente à l'Assemblée avec détail, le rapport général et spécial élaboré par son cabinet.

Gilles HENNAOUI rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration ;
- Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice, la présentation est faite par M. Vincent VIE, Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;
- Sur proposition du Conseil d'administration, la candidature en qualité d'associées de la SCIC Adhaf concernant Aurore AUBOIN et Magali NAUDINAT est soumise au vote de la présente Assemblée générale ordinaire ;
- Vote des résolutions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Un échange de vue intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion, le rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 après lecture des rapports du Commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils sont présentés par M. Vincent VIE et faisant apparaître une perte nette de 57 271 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à une perte nette de 57 271 € en totalité au poste « report à nouveau ».

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'administration, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, la candidature en qualité d'associées de la SCIC Adhaf concernant Aurore AUBOIN et Magali NAUDINAT est validée par la présente Assemblée générale ordinaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence de résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et les Membres du Bureau de l'Assemblée.

Les Scrutateurs



Fabien TARDIVON

Le Secrétaire

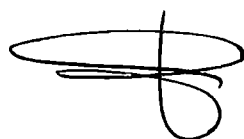
Nathalie LAFONT

Le Président



Gilles HENNAOUI

Amina HENNAOUI





Vincent VIE

Commissaire aux Comptes inscrit à la CRCC TOULOUSE

(ressort cour d'Appel de Toulouse)

13 Rue Paule Raymondis - 31200 TOULOUSE

☎ 05 61 99 12 61

SOCIETE SCIC ADHAF

SCIC SA à capital variable

Siège social : 17 RUE HERMES

31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

RCS TOULOUSE : 440 367 472

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

W

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la SCIC ADHAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre Assemblée générale du 10 juin 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SCIC ADHAF relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve » nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Des charges concernant à la fois des éléments d'exploitation et sur exercices antérieurs, s'élevant à 17 000 €, n'ont pas été constatées dans les comptes 2022.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation, décrite dans la partie Règles et Méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

W

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes



ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le quatorze juin 2023

Vincent VIE, commissaire aux comptes

